



PROCES-VERBAL N°03
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 12/11/2018

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

Excusé :

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

03/12/2018

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 23/11/2018

08/01/2019

05/02/2019

05/03/2019

02/04/2019

02/05/2019

05/06/2019

02/07/2019

Le P.V n°02 est approuvé.

Merci de prévoir dès maintenant un retour des luxmètres fin mai pour étalonnage

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **OGNES – STADE COMMUNAL – NNI 025660102 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas à Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 05 Septembre 2018
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 05/09/2018 par Monsieur Mickael AUBRY - Président de la CDTIS

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12 Novembre 2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BEURIEUX – STADE MUNICIPAL – NNI 020580101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15/12/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 14 Septembre 2018
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 05/10/2018 par Monsieur Mickael AUBRY - Membre de la CRTIS

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12 Novembre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Décembre 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **GUIGNICOURT – STADE MUNICIPAL – NNI 023600101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 18 Juin 2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le remplacement de la main courante, portails et accès et des documents transmis.

La Commission retourne le dossier au District pour complément d'information et instruction.

La Commission précise par ailleurs qu'une demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage est obligatoire.

- **GUIGNICOURT – STADE RENE MASCLAUX – NNI 023600201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 07 Novembre 2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un couloir de protection entre l'aire de jeu et les vestiaires et des documents transmis.

La Commission retourne le dossier au District pour complément d'information et instruction.

La commission précise par ailleurs qu'une demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage est obligatoire.

1.6 Retraits de classement

- **OGNES – STADE COMMUNAL – NNI 025660101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 21/05/2022.

Compte tenu du classement en Niveau 6 de l'installation NNI 025660102 avec les vestiaires existants la Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **GUISE – STADE MARCEL PREVOT – NNI 023610101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 10/07/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 18/09/2018.

Eclairage moyen horizontal : 173 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emin/Emaxi : 0.56

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 18/09/2020.

- **LAON – STADE MARCEL LEVINDREY 1 – NNI 024080101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 16/01/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 15/10/2018.

Eclairage moyen horizontal : 286 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emin/Emaxi : 0.57

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **SOISSONS – STADE JEAN PIERRE PAPIN – NNI 027220101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 31/01/2024 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 15/10/2018.

La Commission retourne le dossier au District à compléter avec la page 1 de la demande de classement.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**5 AFFAIRES DIVERSES****• VILLERS COTTERETS – STADE GERMAIN THIBAUT 1 – NNI 028100101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 08/06/2020 et l'éclairage en Niveau E4 jusqu'au 20/03/2019.

La Commission fait suite à un échange de mail avec la Collectivité au sujet de la pose d'une clôture. Compte tenu de l'avis de l'architecte de bâtiments de France, une clôture d'une hauteur de 2m sera suffisante.

Il appartient par contre à la collectivité de s'assurer que la résistance à la poussée de cette clôture soit conforme (poussée horizontale de 170 daN/m à une hauteur de 1m à 1.1m cf. art.1.2 de l'annexe 2 du Règlement des terrains).

La CDTIS Aisne se tient à disposition du propriétaire pour tout renseignement complémentaire.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AVION – STADE ABEL GUILLEMANT – NNI 620650601**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Octobre 2018
- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12 Novembre 2028.

Le classement de l'installation en Niveau 5 est possible en portant la longueur du terrain à 105m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Décembre 2018 :

- Déplacer la porte située dans le couloir des vestiaires après la porte d'accès au vestiaire arbitres pour empêcher le contact avec le public.

- **PAS EN ARTOIS – STADE HAT TRICK – NNI 626490201**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 5.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 5 jusqu'au 12 Novembre 2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ST LAURENT BLANGY – STADE GEORGES CUVILLY 1 – NNI 627530101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 10 Juillet 2018

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Décembre 2018 :

- Tracer la zone technique

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **WINGLES – STADE MICHEL BERNARD 3 – NNI 628950103**

Cette installation était classée en Niveau 5 sy jusqu'au 20/02/2017.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission retourne le dossier pour modification du plan masse :

- Le dégagement derrière la ligne de but inaccessible au public peut être rapporté à 2,50m sur toute la largeur
- Le dégagement derrière la ligne de but accessible au public doit être porté à 6m sur toute la largeur (ou réduit selon les spécifications de l'article 1.1.7 b)
- La localisation du vestiaire arbitre dans le plan masse doit être précisée, il doit se trouver à proximité des vestiaires joueurs

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Les tracés du football réduit A 8 devront être conformes aux dispositions réglementaires.

Pour son classement en niveau 5 SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **BUCQUOY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 621810101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 01/07/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec de nouveaux vestiaires et des documents transmis.

La Commission donne un avis préalable favorable à la construction de ces nouveaux vestiaires dans cette installation.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **LIBERCOURT – GYMNASSE ANTOINE VICTOR – NNI 629079901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- PV CDS du 12 Juillet 2016
- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 19/10/2018 par Monsieur Jean Paul TURPIN - Membre de la CRTIS

La Commission retourne le dossier au District pour complément d'information.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **HARNES – STADE MAURICE BOUTHEMY 2 – NNI 624130102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 04/11/2027 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 03/05/2020.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité du 09 Novembre 2018 et transmet le document à la CFTIS pour information.

5. AFFAIRES DIVERSES

- **LOISON SOUS LENS**

La Commission prend connaissance d'un article de presse concernant un nouveau terrain synthétique d'entraînement.

Compte tenu des dimensions de l'aire de jeu (92mx35m), cette installation ne permet pas le classement en terrain de grand jeu mais si une demande de classement devait être présentée, un classement en Foot A5 par le travers de ce terrain est possible.

La CDTIS Artois reste à votre disposition pour tout complément d'information.

- **AVION – STADE DES COMMUNAUX – NNI 620650401**

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant, lors de son inauguration le 12 Mai 2012, que le terrain du Stade des Communaux porte le nom de Stade « **Abel Guillemant** ». En conséquence, l'installation avec le NNI 620650401 sera supprimée de Foot2000.

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **LE PORTEL – STADE AMOUR SERGENT « Terrain Jean Aubert » – NNI 626670102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 01 Octobre 2018
- Plan de l'aire de jeu
- Schéma des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 23 Octobre 2018 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 11/10/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CAMPAGNE LES HESDIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622040101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 24/04/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 07 Septembre 2018 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12/03/2028.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennal (12/03/2028), cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 que sous condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux**3.2 Confirmations de niveau de classement****3.3 Changements de niveau de classement****3.4 Avis préalables****3.5 Retraits de classement****4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC****5. AFFAIRES DIVERSES****• LE TOUQUET PARIS PLAGE – STADE GERARD HOULLIER 2 – NNI 628260102**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 01/08/2021

Suite aux observations d'un arbitre officiel lors d'une rencontre de Coupe de la Ligue sur quelques dysfonctionnements dans l'utilisation du vestiaire arbitre, la Commission prend connaissance du rapport de visite effectuée le 24 Octobre 2018 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS nous informant que les réparations de la douche du vestiaire arbitre ont été faits et demande le retrait de l'affiche indiquant le non fonctionnement de celle-ci.

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

• CAUDRY – STADE LOUIS SANDRAS 1 – NNI 591390101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 01/09/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27 Octobre 2004
- Plan masse
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12 Novembre 2028.

• DOUAI – STADE DEMENY 4 – NNI 591780104

Cette installation était classée en Niveau 6 sy jusqu'au 09/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 sy et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 21 Septembre 2018

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 sy et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

• FAMARS – STADE CENTRE FORMATION VAFC 2 – NNI 592210202

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 16/12/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

• FAMARS – STADE CENTRE FORMATION VAFC 3 – NNI 592210203

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 30/08/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06 Octobre 2008
- Plan des vestiaires

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

• FEIGNIES – COMPLEXE SPORTIF DIDIER ELOY 2 – NNI 592250102

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 14/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Novembre 2008

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **WAZIERS – STADE GAYANT 1 – NNI 596540101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27 Janvier 2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour des vestiaires, le remplacement des bancs de touche et des documents transmis.

La Commission demande de revoir avec la CDTIS Escaut les dimensions de l'aire de jeu du terrain pour les rendre conformes au Niveau 4 (105m x 68m)

1.6 Retraits de classement

- **FENAIN – STADE GREGOIRE LELEUX 1 – NNI 592270101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/08/2018.

La Commission prend connaissance que le terrain n'était pas tracé et en cours de traitement.

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de l'installation.

2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **CRESPIN – SALLE DE LA RENAISSANCE – NNI 591609901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4.

La Commission suspend la décision de classement en attendant la transmission d'un AOP.

- **FEIGNIES – SALLE JULES LADOUMEGUE 1 – NNI 592259901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3.

La Commission suspend la décision de classement en attendant la production d'un AOP.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2018 :

- Enlever les espaliers derrière les buts ou mettre des protections ou matelas mousses sur une hauteur de 2 mètres le long du mur derrière la ligne de Buts où le dégagement est moins d'un mètre
- Tracer la zone officielle et la zone de remplacement

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **FEIGNIES – COMPLEXE SPORTIF DIDIER ELOY 1 – NNI 592250101**

Cette installation est classée Niveau 3 jusqu'au 20/04/2020 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 21/10/2018.

Eclairage moyen horizontal : 419 Lux

Facteur d'uniformité : 0.79

Rapport Emini/Emaxi : 0.67

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

La Commission rappelle la nécessité d'avoir des points bis conformes aux éclairages.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **FLINES LES RACHES – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 592390103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 8 jusqu'au 09/10/2028.

La Commission prend connaissance des photos montrant que le tracé de la ligne de touche à 2,50m des buts de Foot A 11 est respecté.

Remerciements

- **HERIN – STADE ALAIN DEJARDIN 2 – NNI 593020202**

La Commission reprend le dossier suite au PV 01 du 10 Septembre 2018 et prend connaissance des problèmes rencontrés au classement de ce terrain, Longueur de l'aire de jeu (80m) supérieure au maximum (68m) et dégagements de sécurité non respectés (minimum 2,50m).

La Commission ne peut classer cette installation qui ne peut pas être utilisée en compétition.

- **JEUMONT – STADE DESIRE MATHEZ – NNI 593240101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/11/2023.

La Commission prend connaissance des photos montrant que les travaux ou aménagements ci-dessous ont été réalisés :

- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)
- Les perches situées derrière les buts sont scellées dans le sol
- Réalignement de la main courante sur 16m
- Remplacement de la couverture en plexi des bancs de touche joueurs

Remerciements

- **LEFOREST – COMPLEXE SPORTIF PAUL POREZ 1 – NNI 624970101**

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant que les travaux ou aménagements ci-dessous ont bien été effectués :

- La hauteur des buts mise en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Les dégagements derrière la ligne de buts à 6m sont respectés.

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CHERENG – COMPLEXE SPORTIF DE L'AUTOUR – NNI 591460101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 SYE des documents transmis :

- Attestation de capacité du 21 Juillet 2018
- Plan de situation
- Plan d'exécution aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 SYE jusqu'au 12 Novembre 2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **GRANDE SYNTHÉ – STADE DEBUSSY 1 – NNI 592710401**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 04/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 16 Octobre 2018
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2018 :

- Tracer la zone technique
- Tracer la surface de réparation pour le Foot réduit

- **TETEGHEM – STADE DANIEL PROVOOST 2 – NNI 595880102**

Cette installation est classée en Niveau 6 sy jusqu'au 21/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 sy et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 24 Novembre 2008
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 sy et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2018 :

- Tracer la zone technique

1.3 Changements de niveau de classement

- **ARNEKE – STADE MUNICIPAL – NNI 590180201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 08/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 19 Octobre 2018
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 6 à la réalisation des travaux suivants :

- Largeur de dégagement entre la ligne de touche et le premier obstacle rencontré : 2,50m minimum (la largeur de l'aire de jeu devant faire au moins 55m)
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale) actuellement à 2,30m

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **STEENVOORDE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 595800102**

Cette installation est classée en Niveau 6 sy jusqu'au 20/11/2028.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 24/09/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **LOON PLAGES – STADE MARCEL ROSSEEL 3 – NNI 593590103**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 17/09/2027.

Eclairage moyen horizontal : 226 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 12/11/2020.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CROIX – COMPLEXE SPORTIF HENRI SEIGNEUR 1 – NNI 591630101**

Cette installation est en Niveau Travaux (NIV3) jusqu'au 31/12/2018 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 15/10/2018.

Eclairage moyen horizontal : 226 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

- **ROUBAIX – STADE MAERTENS – NNI 595120102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 25/11/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 16/11/2018.

Eclairage moyen horizontal : 107 Lux

Facteur d'uniformité : 0.50

Rapport Emini/Emaxi : 0.32

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 16/11/2020.

- **ROUBAIX – COMPLEXE SPORTIF BARBE D'OR 2 – NNI 595120201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 04/02/2020 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 26/04/2018.

Eclairage moyen horizontal : 134 Lux

Facteur d'uniformité : 0.51

Rapport Emini/Emaxi : 0.30

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 26/04/2020.

- **ROUBAIX – STADE D'AVELGHEM – NNI 595120601**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 22/09/2022 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 16/11/2018.

Eclairage moyen horizontal : 105 Lux

Facteur d'uniformité : 0.57

Rapport Emini/Emaxi : 0.34

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 16/11/2020.

3.4 Avis préalables

- **STEENVOORDE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595800101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 10/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 166 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **FRELINGHIEN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592520101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 03/12/2028.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant que les travaux de mise en confirmé du tracé de la zone technique et de la mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale) ont été faits.

Remerciements

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE VANACKER 1 – NNI 590091001**

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS nous informant que la zone technique est bien tracée.

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BRUNVILLERS LA MOTTE – STADE MUNICIPAL – NNI 601120101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Septembre 2018
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 05 Septembre 2018 par Mr D LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 09/10/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Décembre 2018 :

- Tracer la zone technique

- **LEGLANTIERS – STADE COMMUNAL – NNI 603570101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 03 Septembre 2018
- Rapport de visite effectuée le 03 Septembre 2018 par Mr D LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12 Novembre 2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **VERNEUIL EN HALATTE – STADE GERARD LEVEL 2 – NNI 606700102**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 23/09/2028 et l'éclairage en Niveau E entraînement jusqu'au 23/10/2020.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 09/10/2018 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 1 – NNI 601390101**

Cette installation est classée Niveau 3 jusqu'au 15/10/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 15/11/2018.

Eclairage moyen horizontal : 426 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **VINEUIL ST FIRMIN – STADE DES BOURGOGNES 1 – NNI 606950101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 22/05/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Eclairage moyen horizontal : 265 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.60

- **VINEUIL ST FIRMIN – STADE DES BOURGOGNES 2 – NNI 606950102**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 30/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 175 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.65

- **VINEUIL ST FIRMIN – STADE DES BOURGOGNES 3 – NNI 606950103**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 30/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 175 Lux

Facteur d'uniformité : 0.79

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 2 – NNI 601390102**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 11/09/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 28/11/2018.

La visite de contrôle de l'éclairage du 7 Novembre 2018 a montré une détérioration des valeurs d'éclairage qui ne permet pas le maintien du classement.

La confirmation du classement de l'éclairage nécessite une remise en état de l'installation.

- **NOGENT SUR OISE – COMPLEXE SPORTIF GEORGES LENNE 1 – NNI 604630101**

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant que des travaux suivants seront réalisés en 2019 :

- Pose d'une porte dans le couloir de chaque côté des 2 vestiaires
- Pose d'un volet roulant entre les deux vestiaires arbitres

La Commission invite la Collectivité à terminer les travaux avant fin Juin 2019.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AMIENS – COMPLEXE SPORTIF EMILE GUEGAN « CENTRE FORMATION – AMIENS SC » – NNI 800211801**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26 Avril 2004
- PV CDS du 28 Avril 2004
- PV CDS du 31 Janvier 2013 (Centre de formation)
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

- Tests in situ du 09/10/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE dans l'attente du rapport de visite de la CDTIS pour un niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

La Commission demande la transmission d'un plan numérique des vestiaires.

- **BOVES – STADE GERVAIS LEPRETRE – NNI 801310101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 29 Octobre 2018
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12 Novembre 2028.

- **CAMON – STADE LUCIEN JOVELIN 2 – NNI 801640102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 29 Octobre 2018
- Plan des vestiaires

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission demande que lui soit transmis des photos et attestation montrant que les buts amovibles ont bien été déplacés en dehors des 2,50m de sécurité.

Elle précise qu'en l'absence de ce document, l'installation sera retirée du classement.

- **COMBLES – STADE MUNICIPAL – NNI 802040101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Octobre 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12 Novembre 2028.

- **DOMPIERRE BECQUINCOURT – STADE MUNICIPAL – NNI 802470101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Octobre 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12 Novembre 2028.

- **MONTDIDIER – STADE DU MOULIN CARDENIER 2 – NNI 805610102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12 Novembre 2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **BLANGY TRONVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 801070101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 29 Octobre 2018

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (buts à 8 rabattables).

La Commission suggère une réduction de la largeur de l'aire de jeu pour obtenir les dégagements réglementaires

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Décembre 2018 :

- Tracer la zone technique

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CORBIE – STADE JEAN MASSE 1 – NNI 802120101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 11/06/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E entraînant jusqu'au 07/07/2017.

Eclairement moyen horizontal : 138 Lux

Facteur d'uniformité : 0.69

Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 12 Novembre 2020.

La Commission attire l'attention sur la valeur limite du facteur d'uniformité qui nécessite de revoir l'installation avant l'échéance du prochain classement.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **AMIENS – COMPLEXE SPORTIF EMILE GUEGAN – NNI 800211801 (NOUVEAU)**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission retourne le dossier au District Somme pour complément d'information.

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES